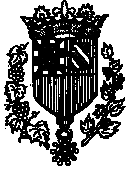


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Eclairage public - Travaux d'adaptation des installations - Mise en appel d'offres ouvert**

Monsieur Gervais, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour accompagner les travaux de dissimulation de réseau d'EDF, déplacer des ouvrages dans les cas de modification de voirie ou de projets de construction privés ou publics, réaliser les petites interventions de réparation et, d'une manière générale, réaliser toutes les opérations de terrassement nécessaires à l'adaptation des installations d'éclairage public à l'évolution de la ville, il convient de disposer d'un prestataire spécialisé.

Pour assurer la réactivité des interventions et leur réalisation dans les meilleurs délais, il est proposé de retenir la forme du marché à bons de commande.

Il s'agirait de lancer une consultation, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un marché de cette nature d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans, dont les montants annuels minimum et maximum seraient respectivement de 100 000 € et 200 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en appel d'offres ouvert des travaux d'adaptation des installations d'éclairage public ;
- 2 - m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4 – m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5 – dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT